

# COMMISSION DES FINANCES DU GRAND CONSEIL

## Rapport sur le budget de l'Etat du Valais pour l'année 2015

---



Morgins / Sion, 15 octobre 2014

# S O M M A I R E

	Page
<b>1. INTRODUCTION.....</b>	<b>4</b>
<b>2. COMPTE DES INVESTISSEMENTS .....</b>	<b>6</b>
<b>3. CARACTERISTIQUES DU BUDGET 2015 .....</b>	<b>8</b>
<b>4. COMPTE DE FONCTIONNEMENT.....</b>	<b>10</b>
4.1 Charges du personnel.....	10
4.2 Biens, services et marchandises .....	10
4.3 Subventions sans caractère d'investissement .....	11
4.4 Amortissement des découverts des comptes 2013 et 2014 .....	12
4.5 Création d'un fonds de compensation des fluctuations des recettes .....	13
4.6 Incidences financières du décret concernant l'application des dispositions sur le frein aux dépenses et à l'endettement .....	14
4.7 Incidences financières du décret concernant la première phase de l'examen des tâches et des structures de l'Etat (ETS 1) .....	14
<b>5. DEPARTEMENT DES FINANCES ET DES INSTITUTIONS .....</b>	<b>15</b>
5.1 Service des contributions .....	15
<b>6. DEPARTEMENT DE LA SANTE, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA CULTURE.....</b>	<b>18</b>
6.1 Service de la santé publique .....	18
6.2 Service de l'action sociale.....	19
6.3 Office des poursuites et faillites .....	19
6.4 Service de la culture.....	20
<b>7. DEPARTEMENT DE LA FORMATION ET DE LA SECURITE .....</b>	<b>21</b>
7.1 Service administratif et juridique de la formation et du sport .....	21
7.2 Service de l'enseignement .....	22
7.3 Service de la formation professionnelle .....	22
7.4 Service de la formation tertiaire .....	22
7.5 Service de la jeunesse .....	23
7.6 Police cantonale.....	23
7.7 Service de la circulation routière et de la navigation .....	24
7.8 Service de la population et des migrations .....	24
<b>8. DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU TERRITOIRE .....</b>	<b>25</b>
8.1 Service du développement économique.....	25
8.2 Service de l'industrie, du commerce et du travail .....	26
8.3 Service de l'agriculture.....	26
8.4 Service de l'énergie et des forces hydrauliques .....	26
8.5 Service du développement territorial .....	26
8.6 Service des registres fonciers et de la géomatique .....	27
<b>9. DEPARTEMENT DES TRANSPORTS, DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT ....</b>	<b>28</b>
9.1 Service des routes, transports et cours d'eau.....	28
9.2 Service des bâtiments, monuments et archéologie .....	30
9.3 Office de construction des routes nationales .....	30
<b>10. MANDATS DE PRESTATIONS .....</b>	<b>31</b>
<b>11. CONCLUSION .....</b>	<b>32</b>

\* \* \*

## AU GRAND CONSEIL DU CANTON DU VALAIS

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les députés,

La Commission des finances (Cofi), composée de Mesdames et Messieurs les députés :

**Schwestermann Alex**  
Président

**Fournier Patrick**  
Vice-président

**Emonet Daniel**  
Rapporteur de langue française

**Furger Niklaus**  
Rapporteur de langue allemande

**Amoos Emmanuel**

**Contat Pierre**

**Dumont Jean-Henri**

**Favre Stéphanie**

**Léger Laurent**

**Marchand-Balet Géraldine**

**Moret Xavier**

**Nantermod Philippe**

**Schmid Manfred**

membres,

a examiné, conformément aux dispositions légales et en particulier la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton du 24 juin 1980 (RS no 611.1), le projet de **budget de l'Etat du Valais pour l'année 2015** et vous présente ci-après son rapport.

## 1. INTRODUCTION

Le budget 2015 présente des résultats positifs, soit un excédent de revenus de Fr. 7.4 mios et un excédent de financement de Fr. 3.3 mios.

La variation du budget 2015 **par rapport au compte 2013 et au budget 2014** (sans les imputations internes) se détaille comme suit :

en mios de francs (totaux et écarts arrondis)	Compte 2013	Budget 2014	Budget 2015	Variation par rapport au compte 2013	Variation par rapport au compte 2013 en %	Variation par rapport au budget 2014	Variation par rapport au budget 2014 en %
<b>Compte de fonctionnement</b>							
Revenus	2'986.5	3'020.9	3'057.8	71.3	2.4%	36.9	1.22%
Charges	2'867.4	2'832.4	2'838.0	-29.4	-1.0%	5.6	0.20%
<i>Marge d'autofinancement</i>	<i>119.1</i>	<i>188.6</i>	<i>219.9</i>	<i>100.8</i>	<i>84.6%</i>	<i>31.3</i>	<i>16.60%</i>
Amortissements ordinaires	163.1	142.3	138.1	-25.0	-15.3%	-4.2	-2.95%
Amortissements supplémentaires	9.6	40.8	56.5	46.9	488.5%	15.7	38.48%
Amortissements du découvert comptable	0.0	0.0	17.8	17.8			
<i>Total amortissements</i>	<i>172.7</i>	<i>183.2</i>	<i>212.4</i>	<i>39.7</i>	<i>23.0%</i>	<i>29.2</i>	<i>15.94%</i>
<b>Excédent des revenus</b>	<b>-53.5</b>	<b>5.4</b>	<b>7.4</b>	60.9	-113.8%	2.0	37.04%
<b>Compte des investissements</b>						0.0	
Dépenses d'investissements	520.0	480.0	609.1	89.1	17.1%	129.1	26.90%
Recettes d'investissements	318.2	293.5	420.1	101.9	32.0%	126.6	43.13%
Investissements nets	201.8	186.5	189.0	-12.8	-6.3%	2.5	1.34%
Amortissement du découvert financier	0.0	0.0	27.5	27.5		27.5	
<b>Excédent de financement</b>	<b>-82.6</b>	<b>2.0</b>	<b>3.3</b>	85.9		1.3	
<b>Degré d'autofinancement</b>	<b>59.0%</b>	<b>101.1%</b>	<b>116.3%</b>				

La Cofi constate avec satisfaction que les charges du budget 2015 sont inférieures au compte 2013 et stables par rapport au budget 2014. C'est le résultat des diverses mesures d'économies prises dans plusieurs secteurs suite au mauvais résultat du compte 2013 et des prévisions négatives du compte 2014.

Il sied également de relever que les revenus ont augmenté de Fr. 71.3 mios par rapport au compte 2013 et de Fr. 36.9 mios par rapport au budget 2014. Ils sont partiellement dus aux prélèvements effectués sur les fonds de financements spéciaux.

Ces éléments ont permis d'améliorer la marge d'autofinancement au budget 2015.

Le budget 2015 soumis par le Conseil d'Etat tient compte des éléments suivants :

- Mise en vigueur du projet ETS 1 (la votation suite au référendum aura lieu le 30 novembre 2014)

*Celui-ci porte sur des mesures d'économies et de recettes pour les exercices 2015 à 2017, adopté en session de mars 2014.*

- Acceptation du projet de décret concernant l'application des dispositions sur le frein aux dépenses et à l'endettement dans le cadre du budget 2015 (soumis au référendum résolutoire)

*Ce décret porte sur des mesures d'économies et de recettes supplémentaires pour les exercices 2015 à 2017, rendues obligatoires par les dispositions légales et constitutionnelles sur le frein aux dépenses et à l'endettement ; il sera traité par le Grand Conseil en sessions de novembre et décembre 2014.*

- Acceptation du projet de décision concernant l'amortissement des découverts des comptes 2013 et 2014

*Ce projet de décision vise à appliquer l'exception de l'art. 4 de la loi sur le frein aux dépenses et à l'endettement autorisant le Canton du Valais à amortir le découvert 2013 et le découvert prévisible 2014 sur trois exercices au lieu d'un seul.*

*Ces mesures ne doivent pas être confondues avec le projet ETS 2 qui sera présenté consécutivement à l'étude menée par l'Institut BAKBasel.*

#### Evolution de la marge d'autofinancement :

en mios de francs	Compte 2009	Compte 2010	Compte 2011	Compte 2012	Compte 2013	Budget 2014	Budget 2015
<b>Marge d'autofinancement</b>	241.8	334.8	268.7	182	119.1	188.6	219.9

La marge d'autofinancement est influencée par les attributions et les prélèvements des financements spéciaux. Ci-après, nous présentons la marge d'autofinancement sans les attributions et les prélèvements qui ont été publiés en tant que charges et revenus extraordinaires :

en mios de francs	Compte 2009	Compte 2010	Compte 2011	Compte 2012	Compte 2013	Budget 2014	Budget 2015
<b>Marge d'autofinancement publiée</b>	<b>241.8</b>	<b>334.8</b>	<b>268.7</b>	<b>182.0</b>	<b>119.1</b>	<b>188.6</b>	<b>219.9</b>
Attribution préfinancement des investissements	28.3	14.6	26.6	16.8	0.0		
Prélèvement préfinancement des investissements	-8.7	-22.3	-21.1	-19.3	-18.1		
Attribution fonds soutien à l'économie				-10.1			
Attribution fonds caisses de prévoyance	30.0	30.0	30.0				
Attribution / prélèvements fonds grands projets d'infrastructures			49.0	5.0	-3.8	-37.8	-37.6
Attributions fonds de compensation des fluctuations des recettes							36.3
<b>Marge d'autofinancement retravaillée</b>	<b>291.4</b>	<b>357.1</b>	<b>353.2</b>	<b>174.4</b>	<b>97.2</b>	<b>150.8</b>	<b>218.6</b>

La marge d'autofinancement reflète la marge de manœuvre du Gouvernement et du Parlement.

La Cofi constate que la marge d'autofinancement prévue pour 2015 est nettement plus élevée que celle du compte 2013 et que celle du budget 2014.

## 2. COMPTE DES INVESTISSEMENTS

### Investissements de l'Etat

Investissements en mios de Fr.	Compte 2010	Compte 2011	Compte 2012	Compte 2013	Budget 2014	Budget 2015
<b>Investissements propres de l'Etat</b>						
Dépenses brutes	324.0	307.7	314.0	335.9	282.8	428.5
Recettes	-222.7	-199.6	-218.0	-221.0	-194.2	-319.8
<b>Coût net à charge de l'Etat</b>	<b>101.3</b>	<b>108.1</b>	<b>96.1</b>	<b>114.9</b>	<b>88.5</b>	<b>108.7</b>
<b>Part aux investissements de tiers</b>						
Dépenses brutes	169.7	173.3	144.4	136.1	141.9	135.6
Recettes	-46.4	-60.1	-62.6	-57.6	-57.9	-60.5
<b>Coût net à charge de l'Etat</b>	<b>123.3</b>	<b>113.2</b>	<b>81.8</b>	<b>78.5</b>	<b>84.0</b>	<b>75.1</b>
<b>Prêts et participations</b>						
Dépenses brutes	57.9	51.2	44.8	47.9	55.4	45.0
Recettes	-45.4	-44.5	-41.5	-39.6	-41.4	-39.8
<b>Net mis à disposition par l'Etat</b>	<b>12.5</b>	<b>6.7</b>	<b>3.3</b>	<b>8.3</b>	<b>14.0</b>	<b>5.2</b>
<b>Total des investissements nets de l'Etat</b>	<b>237.1</b>	<b>228.0</b>	<b>181.1</b>	<b>201.8</b>	<b>186.9</b>	<b>189.1</b>

Malgré la situation financière difficile du canton, le volume des investissements nets a été maintenu à un niveau élevé. La Cofi rappelle que les investissements génèrent en principe des coûts futurs induits.

L'évolution des investissements bruts est la suivante :

en mios de Fr.	Compte 2009	Compte 2010	Compte 2011	Compte 2012	Compte 2013	Budget 2014	Budget 2015
Investissements bruts	529.7	551.7	532.2	503.2	520.0	480.0	609.1

L'augmentation des investissements bruts par rapport au budget 2014 est en lien avec la progression des investissements pour les Routes nationales (+ Fr. 100 mios), pour Rhône3 (+ Fr. 22.3 mios) et pour les immeubles (+ Fr. 21.3 mios).

Les investissements concernant le Rhône pourraient être influencés par un éventuel référendum contre le décret créant un fonds pour le financement du projet de la 3<sup>ème</sup> correction du Rhône.

### Remarque générale

Déjà lors des discussions sur le budget 2014 avec les services, la Cofi avait été rendue attentive à diverses reprises que les montants portés au budget étaient inférieurs à leurs attentes (compte de fonctionnement et d'investissement). Pour le budget 2015, le même constat est à relever.

La Cofi rappelle que, selon la loi sur les subventions, la date de paiement d'une subvention doit être mentionnée dans la décision de subventionnement (art. 16). De plus, les subventions d'investissement ne peuvent être versées que dans le cadre des crédits accordés (art. 23). Si les crédits ne sont pas suffisants, un ordre de priorité qui régit le traitement des demandes ainsi que la promesse et le versement des subventions doit être établi. Dans le même article, il est stipulé que l'ordre de priorité doit être coordonné avec le plan financier quadriennal.

**La Cofi demande au Conseil d'Etat de prendre les mesures assurant que les promesses de subventions soient coordonnées avec la planification intégrée pluriannuelle (PIP).**

Cette mesure est nécessaire afin que les subventions puissent être payées dans les délais fixés par les décisions de subventions. Le Parlement risque d'être confronté à des demandes de crédits supplémentaires du fait que les demandes des subventions n'auraient pas été traitées selon les dispositions prévues dans la loi y relative.

### 3. CARACTERISTIQUES DU BUDGET 2015

Le budget 2015 du compte de fonctionnement par nature se présente comme suit :

Fonctionnement en mios de Fr. (sans les imputations internes et arrondis)	Compte 2013	Budget 2014	Budget 2015	Différence entre le budget 2015 et le budget 2014	
<i>Charges</i>					en %
Dépenses pour le personnel	976.00	989.70	937.50	-52.20	-5.27%
Biens, services et marchandises	228.80	223.80	222.50	-1.30	-0.58%
Intérêts passifs	34.70	35.10	29.50	-5.60	-15.95%
Amortissements du PF	31.50	19.10	31.40	12.30	64.40%
Parts et contr. sans affectation	104.60	101.90	106.00	4.10	4.02%
Déd. aux collectivités publiques	94.70	96.90	123.30	26.40	27.24%
Subv. sans caractère d'invest.	1'226.00	1'198.80	1'207.80	9.00	0.75%
Subventions redistribuées	121.10	127.40	129.70	2.30	1.81%
Attribution aux financements spéciaux	49.90	39.80	50.40	10.60	26.63%
<b>Total des dépenses</b>	<b>2'867.30</b>	<b>2'832.50</b>	<b>2'838.00</b>	<b>5.50</b>	<b>0.19%</b>
<b>Augmentation annuelle</b>		<b>-1.21%</b>	<b>0.19%</b>		
<i>Recettes</i>					
Impôts	1'176.40	1'221.60	1'220.20	-1.40	-0.11%
Régales, patentes et concessions	70.10	69.60	48.50	-21.10	-30.32%
Revenus des biens	63.30	54.80	91.60	36.80	67.15%
Contributions	205.70	205.40	199.50	-5.90	-2.87%
Part aux recettes féd. sans affect.	687.60	683.90	717.90	34.00	4.97%
Dédommagements de collectivités publ.	130.90	120.00	121.60	1.60	1.33%
Subventions acquises	456.20	477.70	468.00	-9.70	-2.03%
Subventions à redistribuer	121.10	127.40	129.70	2.30	1.81%
Prélèvements s/fin. spéciaux	75.20	60.50	60.80	0.30	0.50%
<b>Total des recettes</b>	<b>2'986.50</b>	<b>3'020.90</b>	<b>3'057.80</b>	<b>36.90</b>	<b>1.22%</b>
<b>Augmentation annuelle</b>		<b>1.15%</b>	<b>1.22%</b>		
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>119.10</b>	<b>188.60</b>	<b>219.90</b>	<b>31.30</b>	<b>16.60%</b>

L'équilibre financier repose sur des mesures prises par le Gouvernement dont certaines sont de la compétence du Grand Conseil et d'autres du Conseil d'Etat.

#### Mesures de la compétence du Grand Conseil

- Décret du 12 mars 2014 concernant la première phase de l'examen des tâches et des structures de l'Etat (ETS 1). L'impact financier de ces mesures soumises à la votation populaire du 30 novembre 2014 est de l'ordre de Fr. 31 mios
- Projet de décret concernant l'application des dispositions du frein aux dépenses et à l'endettement dans le cadre du budget 2015 (Fr. 34 mios)
- Projet de décision concernant l'amortissement des découverts des comptes 2013 et 2014 (Fr. 55.1 mios).



Mesures de la compétence du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat a fixé les priorités et pris les mesures relevant de sa compétence de la manière suivante :

- Détermination des ressources libres d'affectation sans considérer la part cantonale à la distribution du bénéfice de la BNS (Fr. 26.5 mios) et sans la recette extraordinaire provenant de la vente de l'aménagement hydro-électrique Susten-Chippis (Fr. 36.3 mios)
- Intégration de l'amortissement du découvert financier du compte 2013 (Fr. 27.5 mios)
- Maintien des investissements nets à un niveau élevé (Fr. 189.5 mios), supérieurs à la PIP (Fr. 178.3 mios)
- Réalisation du projet Campus Valais (Fr. 39 mios bruts pour les investissements, dont notamment Fr. 27.9 mios prélevés sur le fonds de financement des infrastructures du 21<sup>ème</sup> siècle ; par ailleurs Fr. 7.3 mios au compte de fonctionnement pour l'installation des chaires de l'EPFL)
- Accélération du rythme de réalisation de la 3<sup>ème</sup> correction du Rhône (Fr. 34 mios)
- Célébration du bicentenaire de l'entrée du Valais dans la Confédération (Fr. 8.3 mios dont Fr. 7.9 mios financés par la Loterie romande)
- Renonciation à la création de postes nouveaux à l'Etat
- Demande, dans les mandats de prestations avec les institutions paraétatiques ou subventionnées, d'un blocage des effectifs et de la masse salariale
- Maintien de la politique salariale en matière d'augmentations individuelles liées à la prestation et à l'expérience.

Ainsi, un certain nombre de mesures à même de contenir les dépenses au niveau des ressources allouées ont été prises :

- Réduction du coût net d'octroi de subsides pour la réduction de la prime individuelle de l'assurance maladie (Fr. 29 mios)
- Diminution de la masse salariale du personnel enseignant, diminution notamment consécutive à l'organisation de l'année scolaire 2014/2015 (Fr. 10.9 mios).

## 4. COMPTE DE FONCTIONNEMENT

La Cofi présente ci-après l'évolution des principales dépenses du compte de fonctionnement, soit :

- les charges du personnel,
- les dépenses générales (biens, services et marchandises),
- les subventions sans caractère d'investissement.

### 4.1 Charges du personnel

L'évolution des charges du personnel ressort du tableau suivant :

en mios de Fr.	Compte 2012	Compte 2013	Budget 2014	Budget 2015
Charges du personnel	950.1	976	989.7	937.5

La diminution des charges du personnel de Fr. 52.2 mios au budget 2015 par rapport au budget 2014 s'explique par les faits suivants :

<b>Montant prévu au budget 2014 en mios de Fr.</b>	<b>989.7</b>
./. HES-SO Valais/Wallis	<b>-46.2</b>
<b>Solde intermédiaire</b>	<b>943.5</b>
Renchérissement	0.0
Augmentation individuelle	7.1
Augmentation CDD personnel encadrement asile	0.7
Réduction masse salariale enseignants	-10.9
Baisse du taux pour les allocations familiales de 3.3% à 3.2%	-0.7
Pont AVS (estimation sur la base du compte 2013)	-0.2
Evolution des assurances sociales en lien des salaires bruts	-2.0
<b>Solde</b>	<b>937.5</b>
Montant prévu au budget 2015	937.5

### 4.2 Biens, services et marchandises

Nous présentons ci-dessous l'évolution de la rubrique « Biens, services et marchandises » des différents pouvoirs et départements :

Rubrique 31	Compte 2013	Budget 2014	Budget 2015	Ecart par rapport au budget 2014	Ecart par rapport au compte 2013
Pouvoir législatif	886'566	1'002'900	981'400	-21'500	94'834
Pouvoir exécutif	309'803	442'200	417'100	-25'100	107'297
Pouvoir judiciaire	5'272'874	5'187'100	5'459'900	272'800	187'026
Présidence	4'306'645	4'183'800	4'245'400	61'600	-61'245
DFI	28'374'774	29'742'800	31'688'300	1'945'500	3'313'526
DSSC	36'930'423	33'463'800	35'525'700	2'061'900	-1'404'723
DFS	50'869'200	52'416'600	47'134'200	-5'282'400	-3'735'000
DEET	10'451'091	10'687'600	11'916'500	1'228'900	1'465'409
DTEE	91'444'038	86'654'500	85'086'500	-1'568'000	-6'357'538
<b>Totaux</b>	<b>228'845'414</b>	<b>223'781'300</b>	<b>222'455'000</b>	<b>-1'326'300</b>	<b>-6'390'414</b>

L'augmentation par rapport au budget 2014 auprès du DFI provient notamment des dépenses supplémentaires prévues :

- pour Fr. 0.8 mio au niveau de la gérance des assurances et de l'économat, notamment, pour ce dernier, en lien avec l'achat du mobilier nécessaire à l'installation du Ministère public dans de nouveaux locaux à St-Maurice (dépense nouvelle suite à l'entrée en vigueur de la RPT II mettant à la charge du canton dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012 les frais liés au fonctionnement des Tribunaux et du Ministère public),
- pour Fr. 0.5 mio pour le Service cantonal de l'informatique,
- pour Fr. 0.3 mio pour les frais postaux et
- pour Fr. 0.2 mio d'honoraires réservés pour la réalisation de la deuxième phase de l'examen des tâches et des structures de l'Etat (ETS 2).

### 4.3 Subventions sans caractère d'investissement

Les subventions sans caractère d'investissement ont évolué dans les divers secteurs comme suit :

en millions de francs (totaux arrondis)	Compte 2012	Compte 2013	Budget 2014	Budget 2015	Ecart budget 2015 - 2014
<b>Enseignement et formation</b>	<b>115.6</b>	<b>124.3</b>	<b>125.4</b>	<b>167.8</b>	<b>42.4</b>
Scolarité obligatoire	6.1	6.7	6.9	7.0	0.1
Enseignement secondaire	4.6	4.6	3.4	4.2	0.8
Enseignement spécialisé	32.1	35.1	35.2	35.1	-0.1
Formation tertiaire	39.6	44.5	48.9	92.0	43.1
Formation professionnelle	13.9	13.7	11.5	11.3	-0.2
Bourses d'études	19.3	19.7	19.5	18.3	-1.2
<b>Culture et loisirs</b>	<b>14.7</b>	<b>14.8</b>	<b>14.5</b>	<b>14.3</b>	<b>-0.2</b>
J&S et fonds du sport	4.3	4.2	4.1	4.3	0.2
Culture	10.5	10.6	10.4	10.0	-0.4
<b>Santé</b>	<b>589.9</b>	<b>613.1</b>	<b>601.1</b>	<b>552.2</b>	<b>-48.9</b>
Santé publique	398.0	414.5	414.7	394.9	-19.8
Réduction primes assurance-maladie	190.8	197.5	185.3	156.3	-29.0
Dîme d'alcool	1.0	1.1	1.1	1.1	0.0
<b>Prévoyance sociale</b>	<b>294.5</b>	<b>307.0</b>	<b>299.2</b>	<b>315.5</b>	<b>16.3</b>
Assurances sociales	90.5	94.5	93.6	94.2	0.6
Action sociale	164.8	173.3	162.2	177.6	15.4
Aide à la jeunesse	22.5	23.4	25.4	26.0	0.6
Mesures chômage	15.6	14.7	15.6	15.6	0.0
Intégration	1.0	1.2	2.4	2.2	-0.2
<b>Trafic</b>	<b>53.9</b>	<b>54.1</b>	<b>58.6</b>	<b>56.1</b>	<b>-2.5</b>
Entreprises de transports	53.9	54.1	58.6	56.1	-2.5
<b>Aménagement et environnement</b>	<b>11.3</b>	<b>11.4</b>	<b>10.1</b>	<b>9.2</b>	<b>-0.9</b>
Entretien des cours d'eau	3.8	3.8	2.3	1.9	-0.4
Entretien des forêts et du paysage	7.5	7.6	7.8	7.3	-0.5
<b>Economie publique</b>	<b>41.5</b>	<b>42.7</b>	<b>43.0</b>	<b>48.8</b>	<b>5.8</b>
Promotion touristique et économique	27.8	29.5	29.5	36.1	6.6
Agriculture	8.0	8.0	8.4	8.4	0.0
Forces hydrauliques	5.6	5.3	5.1	4.3	-0.8
<b>Finances</b>	<b>0.2</b>	<b>14.4</b>	<b>1.4</b>	<b>0.0</b>	<b>-1.4</b>
Communes: assainissements et fusions	0.2	14.4	1.4	0.0	-1.4
<b>Autres subventions</b>	<b>42.4</b>	<b>44.2</b>	<b>45.5</b>	<b>43.8</b>	<b>1.4</b>
Subventions des loteries	26.7	26.5	28.5	28.6	0.1
Intempéries octobre 2011	0.4	0.3	0.0	0.0	0.0
Autres	15.3	17.5	17.0	15.2	-1.8
<b>Total</b>	<b>1'164.0</b>	<b>1'226.1</b>	<b>1'198.8</b>	<b>1'207.8</b>	<b>12.0</b>

L'augmentation auprès de la formation tertiaire s'explique par la HES-SO Valais/Wallis dont le statut d'établissement autonome de droit public sera effectif dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Elle est en lien avec la diminution des charges de personnel dans le même secteur.

Au niveau de la santé publique, la diminution est notamment en lien avec l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015 de la loi sur les soins de longue durée et des mesures dans le cadre du décret concernant l'application des dispositions sur le frein aux dépenses et à l'endettement. A cela s'ajoute une réduction des subsides pour les primes d'assurance maladie (-Fr. 29 mios).

Auprès de l'action sociale, l'augmentation s'explique par l'adaptation du budget 2015 des charges au compte 2013. Le montant budgétisé pour 2014 est par ailleurs insuffisant.

Vu ces éléments et notamment la question portant sur la HES-SO Valais/Wallis, il doit être retenu une diminution nette réelle des subventions sans caractère d'investissement (-Fr. 31 mios).

#### 4.4 Amortissement des découverts des comptes 2013 et 2014

Le compte 2013 bouclait avec :

- un excédent de charges (découvert comptable) de Fr. 53.5 mios
- une insuffisance de financement (découvert financier) de Fr. 82.6 mios

Selon le message accompagnant le projet de décision concernant l'amortissement des découverts des comptes 2013 et 2014 et les informations communiquées par le DFI, le compte 2014 bouclera probablement avec :

- un excédent de charges (découvert comptable) de l'ordre de Fr. 75 mios
- une insuffisance de financement (découvert financier) de l'ordre de Fr. 100 mios

Selon l'art. 3 de la loi sur le frein aux dépenses et à l'endettement du 9 juin 2004, l'amortissement des découverts doit être prévu au budget du deuxième exercice suivant. Les découverts 2013 devraient donc être absorbés par le budget 2015. L'art. 4 de cette loi prévoit également que le Grand Conseil peut déroger à cette disposition si certaines conditions sont remplies. Sur la base de cette disposition, le Conseil d'Etat propose, dans le projet de décision concernant l'amortissement des découverts des comptes 2013 et 2014, d'amortir ces découverts sur une durée de trois ans de la manière suivante :

Découvert en mios de Fr.	Montants des découverts	Amortissement en			
		2015	2016	2017	2018
Découvert comptable 2013	53.3	17.8	17.8	17.8	0
Découvert comptable 2014	75.0		25.0	25.0	25.0
<b>Total</b>		<b>17.8</b>	<b>42.8</b>	<b>42.8</b>	<b>25.0</b>
Découvert financier 2013	82.6	27.5	27.5	27.5	
Découvert financier 2014	100.0		33.3	33.3	33.3
<b>Total</b>		<b>27.5</b>	<b>60.8</b>	<b>60.8</b>	<b>33.3</b>

Dans son rapport sur le compte 2013, la Cofi avait estimé que les conditions pour déroger à l'art. 3 de la loi sur le frein aux dépenses et à l'endettement n'étaient pas remplies. Toutefois, lors de l'analyse du projet de décision concernant l'amortissement des découverts des comptes 2013 et 2014, la Cofi a accepté le principe d'amortir les découverts 2013 et 2014 sur trois ans. En plus des arguments développés par le Conseil d'Etat dans son message, les mesures suivantes du Conseil d'Etat pour retrouver l'équilibre financier ont conduit la Cofi à se prononcer en faveur du projet de décision soumis :

- Mise en œuvre du projet ETS 1
- Elaboration du décret concernant l'application des dispositions sur le frein aux dépenses et à l'endettement dans le cadre du budget 2015
- Lancement du projet ETS 2 (avec l'appui de l'expert BAKBasel) dont les premiers effets sont attendus pour le budget 2016
- Renonciation à la création de nouveaux postes
- Maintien d'une politique cohérente au niveau des amortissements malgré la situation difficile des finances cantonales
- Maintien d'un niveau élevé des investissements nets malgré la situation difficile des finances cantonales
- Volonté ferme du Conseil d'Etat de maintenir le frein aux dépenses et à l'endettement
- Renonciation à des corrections abruptes dont les effets nuiraient au développement du canton.

#### **4.5 Création d'un fonds de compensation des fluctuations des recettes**

Le décret concernant l'application des dispositions sur le frein aux dépenses et à l'endettement dans le cadre du budget 2015 englobe la création d'un fonds de compensation des fluctuations des recettes par une adaptation de la LGCAF.

Il est prévu de l'alimenter sous certaines conditions par des recettes fiscales et des recettes fédérales non affectées et des recettes apériodiques.

Pour illustrer le fonctionnement de ce fonds, la Cofi le fait à l'aide de l'exemple suivant. Le compte boucle avec un découvert lié à un manque de recettes bien que le budget respectait le double frein. Dans cette situation, le découvert pourrait être absorbé par un prélèvement sur ce fonds. La loi stipule que le fonds ne peut pas être négatif. Le fonds ne peut donc pas faire des préfinancements qui seront remboursés par les excédents des exercices futurs.

Les exigences du double frein sont très élevées. Par la création de ce fonds, l'application devient plus souple sans affaiblir le principe du double frein.

Au budget 2015, il est prévu d'alimenter ce fonds à hauteur de Fr. 36.3 mios. Il s'agit de la plus-value liée à la vente de l'aménagement hydro-électrique « La Souste-Chippis ». Il s'agit donc d'une recette apériodique provenant de la vente du patrimoine de l'Etat. D'autre part, le chef du DFI a signalé des incertitudes quant à la réalisation de cette vente en 2015 du fait que des recours contre l'octroi de la concession aux FMV auraient déjà été annoncés. Vu cela, il est donc prudent d'alimenter ce fonds au lieu d'embellir le budget 2015.

## 4.6 Incidences financières du décret concernant l'application des dispositions sur le frein aux dépenses et à l'endettement

Du tableau suivant ressortent les incidences financières de ce décret qui sont déjà intégrées dans le budget 2015 ainsi que les propositions de modifications de la Cofi (en italique) :

Mesure	Rubr.	Canton	Communes
2.1 Augmentation du montant des émoluments concernant les procédures judiciaires et administratives	43	400'000.0	-
<i>en sus l'augmentation de 20% du tarif à l'article 22 lettre a) et b) de la Ltar</i>		170'000.0	-
2.2 Rail-check	36	890'000.0	1'810'000.0
2.3 Temps d'enseignement à l'école primaire (calcul au net)	30	5'250'000.0	2'250'000.0
2.4 Fonds de compensation de fluctuation de recettes (instrument)	38	-	-
2.5 Imposition sur les véhicules automobiles	40	6'100'000.0	-
2.6 Réduction de l'imposition privilégiée en cas de redistribution de dividende	40	3'000'000.0	3'000'000.0
2.7 Impôt minimum sur le capital des sociétés de capitaux et des coopératives	40	1'800'000.0	1'800'000.0
<i>Impôt cantonal minimum de 200 francs sur le capital</i>		1'000'000.0	-
2.8 Amnistie fiscale partielle	40	3'300'000.0	3'300'000.0
2.9 Report de la dernière tranche de déduction fiscale pour les primes de caisses-maladies	40	9'000'000.0	9'000'000.0
2.10 Financement de la prise en charge ambulatoire des addictions par les communes et le canton	36/46	930'000.0	-930'000.0
2.11 Financement du dispositif pré-hospitalier	36/46	3'300'000.0	-3'300'000.0
		<b>33'970'000.0</b>	<b>16'930'000.0</b>
<i>Total des modifications sans le complément au sujet du chiffre 2.1</i>		-630'000.0	
		<b>33'340'000.0</b>	<b>13'320'000.0</b>

## 4.7 Incidences financières du décret concernant la première phase de l'examen des tâches et des structures de l'Etat (ETS 1)

Du tableau suivant ressortent les incidences financières de ce décret qui sera soumis à la votation populaire du 30 novembre 2014 :

Mesure	Rubrique	en mios de Fr.
2.02 Augmentation des émoluments	43	2.3
2.03 Classe d'attente pour le personnel enseignant	30	0.5
2.04 Révision du système des décharges	30	1.8
2.05/06 Report de la baisse des heures des profs de gymnastique (enseignement secondaire du 2ème degré général et formation professionnelle)	30	0.9
2.07 Gel des fonds	38	23.4
2.09 BCVs: rémunération de la garantie de l'Etat	42	1.7
2.11 Réduction de la commission de perception de l'impôt à la source	36	0.4
<b>Total</b>		<b>31.0</b>

En cas d'acceptation du référendum, des moyens supplémentaires à hauteur de Fr. 31 mios devraient être trouvés au budget 2015.

## 5. DEPARTEMENT DES FINANCES ET DES INSTITUTIONS

### Compte de fonctionnement

Intitulé	Compte 2013	Budget 2014	Budget 2015	Ecart budget 2014 - 2015	en %
Charges	310'396'224	288'525'600	333'038'100	44'512'500	15.43%
Revenus	1'799'813'846	1'814'525'100	1'828'449'100	13'924'000	0.77%
<b>Excédent de revenus</b>	<b>1'489'417'622</b>	<b>1'525'999'500</b>	<b>1'495'411'000</b>	<b>-30'588'500</b>	<b>-2.00%</b>

### Compte d'investissement

Intitulé	Compte 2013	Budget 2014	Budget 2015	Ecart budget 2014 - 2015	en %
Investissements propres	6'239'249	3'558'100	5'990'000	2'431'900	68.35%
Prêts et participations permanentes	1	0	0	0	
<b>Dépenses d'investissements</b>	<b>6'239'250</b>	<b>3'558'100</b>	<b>5'990'000</b>	<b>2'431'900</b>	<b>68.35%</b>
Recettes d'investissements	4'596	0	0	0	
<b>Excédent de dépenses</b>	<b>6'234'654</b>	<b>3'558'100</b>	<b>5'990'000</b>	<b>2'431'900</b>	<b>68.35%</b>

## 5.1 Service des contributions

Rubr. 40 : Impôts

- Fr. 35'341'700.00

Le tableau ci-après vous présente l'évolution des recettes fiscales pour la période 2010 à 2013 :

Recettes	2010	2011	2012	2013	Budget 2014	Budget 2015
Impôts revenu et fortune	739'434'805	773'937'608	772'439'003	743'760'880	806'591'700	770'300'000
<i>Impôt sur le revenu</i>	622'067'076	658'340'241	649'561'316	617'692'031	677'524'300	642'700'000
<i>Impôt sur la fortune</i>	86'433'009	80'760'889	89'575'296	91'067'103	95'067'400	92'600'000
<i>Impôt à la source</i>	30'934'720	34'836'478	33'302'391	35'001'746	34'000'000	35'000'000
Impôt sur le bénéfice et sur le capital	136'805'157	146'274'919	134'443'974	139'638'315	129'700'000	127'700'000
<i>Impôt sur le bénéfice</i>	108'016'397	116'903'175	109'001'842	111'320'866	101'730'000	96'800'000
<i>Impôt sur le capital</i>	28'788'760	29'371'744	25'442'132	28'317'449	27'970'000	30'900'000
Impôt foncier	18'864'198	15'963'174	17'762'650	19'769'800	19'650'000	20'600'000
Impôt sur les gains immobiliers	42'343'475	48'294'663	50'399'728	48'120'518	44'000'000	44'000'000
Impôt sur les successions et les donations	13'221'913	24'872'135	12'403'279	16'061'521	13'000'000	15'000'000
Impôt propr. & dép.	704'356	719'530	-35'227	0	0	0
Amendes fiscales	557'058	239'423	594'748	957'600	500'000	500'000
<b>Total</b>	<b>951'930'962</b>	<b>1'010'301'452</b>	<b>988'008'155</b>	<b>968'308'634</b>	<b>1'013'441'700</b>	<b>978'100'000</b>

**Impôt sur le revenu**

Pour l'estimation des impôts de l'année 2015, le SCC s'est basé sur :

- le montant des résultats des taxations 2011
- l'augmentation de ce montant pour tenir compte des nouveaux contribuables et de l'évolution économique
- les déductions pour tenir compte de la révision fiscale 2012 et de la transformation des indépendants (indépendants qui ont créé des sociétés).

Pour le budget 2014, le SCC s'était basé sur les résultats des taxations 2010 et a porté les corrections selon la même procédure.

Dans ce contexte, la Cofi s'étonne que le montant budgétisé pour 2015 soit inférieur au budget 2014. La différence s'explique notamment par une majoration annuelle moins élevée pour l'estimation des impôts au budget 2015. Le tableau ci-après démontre l'augmentation estimée des impôts par le SCC pour le budget 2014 et le budget 2015 :

Impôt sur le revenu	Estimation du budget 2014	Estimation du budget 2015	Différence
Impôt selon taxations 2010	609'563'003.00		
Majoration 2010-2011	26'906'250.00		
<b>Impôt estimé 2011 pour le budget 2014</b>	<b>636'469'253.00</b>		
<b>Impôts selon taxations 2011 pour bu 2015</b>		<b>618'089'516.00</b>	<b>-18'379'737.00</b>
Majoration 2011-2012	20'473'834.00	14'187'375.00	
Transformations des indépendants 2011		-2'000'000.00	
<b>Impôt estimé pour 2012</b>	<b>656'943'087.00</b>	<b>630'276'891.00</b>	<b>-26'666'196.00</b>
Majoration 2012-2013	22'055'161.00	14'458'033.00	
./. Transformations des indépendants 2012		-1'000'000.00	
./. Révision fiscale 2012	-18'909'540.00	-18'909'550.00	
<b>Impôt estimé pour 2013</b>	<b>660'088'708.00</b>	<b>624'825'374.00</b>	<b>-35'263'334.00</b>
Majoration 2013-2014	26'627'520.00	14'831'742.00	
./. Transformations des indépendants 2013		-1'500'000.00	
./. Révision fiscale 2012	-9'191'870.00	-9'191'900.00	
<b>Impôt estimé pour 2014</b>	<b>677'524'358.00</b>	<b>628'965'216.00</b>	<b>-48'559'142.00</b>
Majoration 2014-2015		13'813'493.00	
./. Transformations des indépendants 2014		-3'000'000.00	
./. Révision fiscale 2012		-9'056'000.00	
Décret (différé dernière tranche des primes assurances maladies et modification de l'imposition partielle des dividendes)		12'000'000.00	
<b>Impôt estimé pour 2015</b>		<b>642'722'708.00</b>	

Il ressort de ce tableau que l'estimation faite par le SCC pour le budget 2015 a été bien plus prudente que pour le budget 2014. Il peut être relevé que, pour le budget 2014, l'impôt a été estimé à Fr. 48.6 mios de plus qu'au budget 2015. Le montant retenu au budget 2014 ne serait donc pas atteint. Cet écart explique partiellement le mauvais résultat annoncé par le chef du DFI pour 2014.



**Impôt sur la fortune**

La diminution de l'impôt sur la fortune au budget 2015 de Fr. 95.1 mios à Fr. 92.6 mios par rapport au budget 2014 n'est, à première vue, pas plausible. Il ressort de nos recherches qu'elle est en lien avec l'impôt confiscatoire. Il ressort des documents du SCC que, pour l'estimation du budget 2015, une déduction de Fr. 3 mios en lien avec l'impôt confiscatoire a été effectuée (correction apportée sur l'estimation 2012). Dès la période fiscale 2012, le calcul de la réduction est effectué de manière automatisée par le programme de taxation. Pour les périodes antérieures, cette réduction n'a été accordée que sur demande des contribuables. Pour le calcul du budget 2014, cette correction n'avait pas encore été opérée. D'autre part, l'augmentation annuelle a été revue à la baisse. Ce sont ces faits qui expliquent l'évolution entre le budget 2014 et 2015. Le montant de la réduction concernant l'impôt confiscatoire s'élève à Fr. 5.8 mios pour l'année 2012.

## 6. DEPARTEMENT DE LA SANTE, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA CULTURE

### Compte de fonctionnement

Intitulé	Compte 2013	Budget 2014	Budget 2015	Ecart budget 2014 - 2015	en %
Charges	986'264'781	957'744'200	927'181'800	-30'562'400	-3.19%
Revenus	296'325'366	288'265'000	282'977'900	-5'287'100	-1.83%
<b>Excédent de charges</b>	<b>689'939'415</b>	<b>669'479'200</b>	<b>644'203'900</b>	<b>-25'275'300</b>	<b>-3.78%</b>

### Compte d'investissement

Intitulé	Compte 2013	Budget 2014	Budget 2015	Ecart budget 2014 - 2015	en %
Investissements propres	581'617	1'710'600	972'200	-738'400	-43.17%
Subventions accordées	18'586'444	13'394'000	14'028'000	634'000	4.73%
<b>Dépenses d'investissements</b>	<b>19'168'061</b>	<b>15'104'600</b>	<b>15'000'200</b>	<b>-104'400</b>	<b>-0.69%</b>
Recettes d'investissements	2'187'499	1'853'300	1'880'400	27'100	1.46%
<b>Excédent de dépenses</b>	<b>16'980'562</b>	<b>13'251'300</b>	<b>13'119'800</b>	<b>-131'500</b>	<b>-0.99%</b>

### 6.1 Service de la santé publique

OP1 : Contribuer à la promotion, à la sauvegarde et au rétablissement de la santé humaine

- Fr. 53'280'000.00

Globalement, le Service de la santé publique propose des économies d'un montant de Fr. 70.27 mios par rapport au compte 2013 et d'un montant de Fr. 53.28 mios par rapport au budget 2014, dont voici un récapitulatif :

Libellé/Domaine	Montants en mios de Fr.
<b>Budget 2014</b>	<b>509.4</b>
Introduction de la loi sur les soins de longue durée	-16.5
Participation des résidents en EMS aux coûts des soins	-8.3
Primes d'assurance-maladie, enveloppe globale	-29.0
Primes d'assurance-maladie, augmentation de la part fédérale	-3.7
Subventionnement des cliniques privées	2.4
Subventionnement du RSV (y.c. HRC)	8.8
Financement des hospitalisations hors canton	-2.4
Adaptation du financement des secours	-2.7
Adaptation du financement d'Addiction Valais	-0.8
Rubrique des investissements financés par le service	-0.9
Diverses adaptations	-0.2
<b>Budget 2015</b>	<b>456.1</b>

**GP 12 : Domaine hospitalier + Fr. 8'160'000.00**

Le service explique l'augmentation du budget des hôpitaux publics et privés par l'accroissement de la population et par une croissance des lits d'attente pour les EMS. Il y a également la reconnaissance par le canton de la partie valaisanne de l'Hôpital Riviera Chablais (HRC). Cela génère un transfert de charges en diminuant les frais d'hospitalisation hors canton et en augmentant le financement du HRC.

**GP 13 : Domaine extra hospitalier - Fr. 27'710'000.00**

L'impact financier de l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015 de la loi sur les soins de longue durée (LSLD) s'élève à -Fr. 24.8 mios.

Le service propose une nouvelle répartition du financement des secours, assumé conjointement par le canton et les communes à raison de 50% chacun (principalement pour les ambulances et le SMUR), soit une baisse de Fr. 2.7 mios de subvention cantonale attribuée à l'OCVS (décret).

**GP 14 : Réduction individuelle des primes LAMal - Fr. 32'770'000.00**

Le service propose également une baisse marquée des subventions en faveur des assurés économiquement modestes des caisses-maladie de Fr. 29 mios. A cela s'ajoute une augmentation de la subvention fédérale de Fr. 3.7 mios.

Le niveau prévu d'investissement reste stable à Fr. 7.6 mios en légère diminution de Fr. 940'000.00 par rapport au budget 2014.

## 6.2 Service de l'action sociale

Suite à la demande de la Cofi dans son rapport sur le compte 2013, une sous-commission de la Cofi et de la Cogest s'est mise au travail pour analyser plus en détail les chiffres de l'aide sociale, donner des explications précises sur les causes des hausses constantes des coûts, établir un outil d'analyse plus précis que l'actuel et proposer des pistes destinées à maîtriser les coûts. En parallèle, le département a mandaté l'entreprise Ecoplan pour analyser plus en détail et scientifiquement le fonctionnement de l'aide sociale. La sous-commission et Ecoplan rendront leurs rapports début 2015.

**Rubr. 36 : Subventions accordées + Fr. 15'300'000.00**

L'augmentation marquée s'explique par une adaptation des subventions aux personnes physiques en fonction du compte 2013 (+ Fr. 14.2 mios). A cela s'ajoute l'impact de la RPT II sur les subventions aux CMS. Le changement de taux de 62.5% à 70% (pour la majorité des autres domaines de 63% à 70%) génère une augmentation de Fr. 1.7 mio.

**Rubr. 46 : Subventions acquises - Fr. 8'000'000.00**

Cette forte baisse de recettes est due à la diminution des recettes communales en lien avec la répartition des frais des institutions pour handicapés et des avances de pensions alimentaires selon la RPT II.

## 6.3 Office des poursuites et faillites

Le budget 2015 ne montre pas de position extraordinaire si ce n'est une augmentation importante des recettes ; soit des revenus nets d'un demi-million supplémentaires.

**Rubr. 4 : Revenus de fonctionnement + Fr. 831'100.00**

Le premier semestre 2014 montre plus de 3% d'augmentation du nombre de poursuites. Les chiffres sont tout à fait réalistes par rapport à ce que l'on a connu, moins forts que pour les années 2011 et 2012, mais dans une tendance de 3%, précisément calculée sur 3.7% d'augmentation sur 2012 et 2013.

## 6.4 Service de la culture

**P1403 : Musée d'histoire** (augmentation des charges nettes par rapport au budget 2014)      + Fr.      **465'318.00**

Les missions des musées cantonaux sont nombreuses et dépassent la seule organisation d'expositions. Toutefois, la Cofi constate que le nombre de visiteurs est en diminution et que le ratio de subvention par visiteur augmente de Fr. 175.00 à Fr. 205.00. Il s'avère que le nombre de visiteurs varie énormément en fonction des expositions temporaires.

## 7. DEPARTEMENT DE LA FORMATION ET DE LA SECURITE

### Compte de fonctionnement

Intitulé	Compte 2013	Budget 2014	Budget 2015	Ecart budget 2014 - 2015	en %
Charges	1'044'826'694	1'048'828'400	1'027'711'400	-21'117'000	-2.01%
Revenus	428'251'335	432'526'000	410'839'900	-21'686'100	-5.01%
<b>Excédent de charges</b>	<b>616'575'359</b>	<b>616'302'400</b>	<b>616'871'500</b>	<b>569'100</b>	<b>0.09%</b>

### Compte d'investissement

Investissements propres	16'353'776	15'561'900	7'371'000	-8'190'900	-52.63%
Prêts et participations permanentes	3'197'000	3'800'000	3'600'000	-200'000	-5.26%
Subventions accordées	16'278'884	23'372'000	19'898'800	-3'473'200	-14.86%
Subventions redistribuées	0	2'000'000	2'000'000	0	0.00%
<b>Dépenses d'investissements</b>	<b>35'829'660</b>	<b>44'733'900</b>	<b>32'869'800</b>	<b>-11'864'100</b>	<b>-26.52%</b>
Recettes d'investissements	18'510'689	20'161'000	16'064'800	-4'096'200	-20.32%
<b>Excédent de dépenses</b>	<b>17'318'971</b>	<b>24'572'900</b>	<b>16'805'000</b>	<b>-7'767'900</b>	<b>-31.61%</b>

### Economies ETS 1

Les mesures d'économies, dépendant du décret ETS 1 du 12 mars 2014 faisant l'objet d'un référendum et soumis à la votation cantonale du 30 novembre 2014, représentent un montant global pour le département de Fr. 3.2 mios dont :

- Classe d'attente pour le personnel enseignant Fr. 500'000.00
- Révision du système des décharges des enseignants Fr. 1'800'000.00
- Report de la baisse des heures des professeurs de gymnastique Fr. 900'000.00

## 7.1 Service administratif et juridique de la formation et du sport

### OP2 : Encourager les activités sportives et physiques

Le report de l'entrée en vigueur de la loi sur le sport représente une économie provisoire pour un montant global de Fr. 58 mios essentiellement affecté à des investissements d'infrastructures. Lors de son entrée en vigueur, il ne faudra pas oublier de tenir compte des frais de fonctionnement liés.

**P1104 : Allocations de formation (bourses et prêts) - Fr. 1'200'000.00**

Le montant brut des bourses passe de Fr. 19.4 mios à Fr. 18.2 mios. La baisse des allocations aux personnes physiques résulte du changement de l'ordonnance sur les allocations de formation ayant pour but un meilleur ciblage de l'aide. Les critères d'octroi d'une bourse ou d'un prêt d'étude ont été harmonisés avec les critères d'octroi des subventions aux primes des caisses-maladie, notamment par la suppression des déductions pour les travaux de rénovation (valeur locative négative des immeubles). Cette baisse de subvention représente 6.1 % du montant alloué en 2014.

## P2102 : Centre sportif cantonal d'Ovronnaz

Les dépenses nettes passent de Fr. 379'006.00 à Fr. 409'897.00. La demande de la Cofi d'équilibrer les recettes et les dépenses ne peut pas être mise en œuvre. La vétusté des locaux interdit une augmentation significative des prix. La rénovation du centre figure comme mesure prioritaire et dépend de l'octroi de Fr. 1 mio d'investissement au budget 2015 par le Service des bâtiments, monuments et archéologie.

## 7.2 Service de l'enseignement

Les rubriques 30, 31, 36, 43 et les rubriques correspondantes dans les autres services sont influencées par le transfert des écoles de commerce du Service de l'enseignement au Service de la formation professionnelle et le transfert de la HEP-VS du Service de la formation tertiaire au Service de l'enseignement.

### Ressources humaines

Les mesures d'économies réalisées sur l'année 2014/2015 pour boucler le budget 2014 représentent un total de 76 postes dont 27 postes en Primaire, 34 postes au CO et 15 postes au Secondaire du 2<sup>e</sup> degré. Comme demandé par la Cofi suite à la cantonalisation des enseignants de l'école obligatoire, la gestion effective des postes pour le personnel enseignant est intégrée dans SAP.

**Rubr. 30 : Charges de personnel** - Fr. 8'356'900.00

Les salaires sont en nette diminution par les économies réalisées (ETS 1) sur l'année scolaire 2014/2015 au budget 2014 et se reportant aussi sur 2015 pour un montant de Fr. 3 mios. Une baisse de Fr. 5 mios est prévue par les mesures supplémentaires figurant dans le projet de décret concernant l'application des dispositions sur le frein aux dépenses et à l'endettement.

**Rubr. 56 : Subventions accordées** + Fr. 809'000.00

Par rapport au budget 2014, les subventions dans le domaine des constructions scolaires communales et d'institutions spécialisées sont légèrement augmentées. Actuellement, environ 180 dossiers ont été traités pour un montant d'environ Fr. 70 mios de subventions à charge du canton. A ce jour, l'Etat engage environ Fr. 8 mios par année. Le paiement de ces subventions est effectué selon les disponibilités financières de l'Etat.

## 7.3 Service de la formation professionnelle

**Rubr. 36 : Subventions accordées** - Fr. 890'000.00

La diminution de la subvention cantonale aux rails check est intégrée dans le décret concernant l'application des dispositions sur le frein aux dépenses et à l'endettement.

## 7.4 Service de la formation tertiaire

Dès 2015, le Service de la formation tertiaire portera le nouveau nom de **Service des Hautes Ecoles**. L'organisation du service sera totalement remaniée dès 2015 principalement par le changement de statut de la HES-SO Valais/Wallis en établissement autonome de droit public et le transfert de la HEP au Service de l'enseignement. Cette réorganisation explique aussi les variations de personnel et budgétaires importantes. Il faut préciser que le service reste l'organe de suivi (mandats de prestations) et l'organe de surveillance de la HES-SO Valais/Wallis.

**Rubr. 38 : Attribution aux financements spéciaux**

Conformément à la demande de la Cofi dans la perspective de l'autonomie de la HES-SO Valais/Wallis dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la poursuite des mandats en cours est assurée et la part excédentaire du fonds spécial reste à disposition du département. Dans le cadre du budget 2015, un montant de Fr. 3.5 mios est prélevé sur ce fonds spécial. Ainsi, sur un total de Fr. 8.2 mios, Fr. 4.7 mios (Fr. 1.2 mio en 2014) sont mis à disposition du département.

**Institut universitaire Kurt Bösch (IUKB)**

Par convention, les Universités de Lausanne et Genève ont repris les activités de l'IUKB en synergie avec deux facultés et assurent ainsi sa pérennité. Il n'y a aucune incidence financière pour le canton. Le Valais continue de verser une contribution annuelle de Fr. 1.2 mio et la Confédération Fr. 1 mio. Les étudiants sont immatriculés en université dès la rentrée 2014.

**7.5 Service de la jeunesse**

**Rubr. 36 : Subventions accordées** + Fr. 546'500.00

La prolongation par la Confédération des mesures de soutien à la création de places d'accueil de la petite enfance implique une augmentation du nombre de places et une progression de la participation cantonale aux charges de fonctionnement.

**Rubr. 56 : Subventions accordées** + Fr. 1'249'000.00

Cette augmentation de subventions d'investissement est due à des projets repoussés en 2015 pour boucler le budget 2014. La Cofi s'inquiète des reports de projets qui chargent les budgets suivants. A ce titre, elle demande une meilleure planification en fonction des moyens réellement à disposition.

**7.6 Police cantonale**

**Rubr. 43 : Contributions** + Fr. 350'900.00

Cette rubrique se divise en plusieurs sous-rubriques. Les plus importants écarts par rapport au budget 2014 concernent les sous-rubriques suivantes :

Rubrique	Budget 2014	Budget 2015	Différence
Emoluments administratifs	770'000.00	1'300'000.00	530'000.00
Autres redevances	1'750'000.00	2'400'000.00	650'000.00
Amendes	2'670'000.00	1'950'000.00	-720'000.00

L'augmentation des émoluments administratifs est en lien avec le passage à un tarif minimum de Fr. 90.00 en accord avec l'article 23 al.1 de la loi fixant le tarif des frais et dépens devant les autorités judiciaires ou administratives du 11 février 2009. Dans le projet ETS 1, le tarif minimum de cet article a été augmenté de Fr. 50.00 à Fr. 90.00.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, il est prévu de mettre à disposition du Centre de contrôle du trafic lourd de St-Maurice 4 postes supplémentaires, par réaffectation interne (actuellement 8 EPT). Ces coûts sont entièrement pris en charge par l'OFROU. L'augmentation des autres redevances est essentiellement en lien avec ce centre (+ Fr. 580'000.00).

Selon la Police cantonale, la diminution des amendes est liée au fait que seules les amendes d'ordre sont comptabilisées auprès de la Police. Les procès-verbaux, dont la prestation de base est assurée par la Police cantonale, sont encaissés par le SCN et pour les infractions graves à la LCR par le Ministère public. En fait, les amendes se comptabilisent dans le service qui les prononce.

Dans le rapport sur le compte 2013, la Cofi avait demandé que la Police cantonale facture ses prestations aux communes ne possédant pas de police municipale. Aucun montant n'a été porté au budget 2015. Selon le Service juridique du DFS, l'article 16bis de l'ordonnance de la loi sur la Police cantonale ne constituait pas une base légale suffisante permettant de facturer les prestations rendues. Dans le cadre de la révision des bases légales régissant la Police cantonale, il est prévu une modification permettant cette facturation.

**Rubr. 50 : Investissement propres - Fr. 6'100'000.00**

Les investissements budgétisés de Fr. 3.5 mios englobent les projets suivants :

<b>Investissements 2015</b>	
Polycom	500'000.00
Renouvellement du parc véhicules	1'000'000.00
Acquisition de matériel technique et d'instruments	800'000.00
Projets liés à l'informatique de la Police	1'200'000.00
<b>Total</b>	<b>3'500'000.00</b>

## 7.7 Service de la circulation routière et de la navigation

**Rubr. 40 : Impôts + Fr. 7'390'000.00**

Cette augmentation est en lien avec celle de l'imposition des véhicules automobiles. Elle fait partie du décret concernant l'application des dispositions sur le frein aux dépenses et à l'endettement dans le cadre du budget 2015. L'augmentation de l'impôt est de l'ordre de 10% (+ 6.1 mios).

D'autre part, il a été tenu compte de la croissance du parc des véhicules.

## 7.8 Service de la population et des migrations

**Rubr. 43 : Contributions + Fr. 640'200.00**

Il ressort du rapport de l'IF du 19 septembre 2014 concernant l'analyse du financement par les émoluments (indice de financement) ressortant du compte administratif de l'Etat du Valais pour les exercices 2013, 2012 et 2011 que les émoluments prélevés par le service ne couvrent pas les coûts engendrés à hauteur de Fr. 2 mios (pour 2013). Dès lors, la Cofi demande au Conseil d'Etat d'adapter le règlement fixant les taxes de police des étrangers et leur mode de répartition entre l'Etat et les communes (RS 142.104) et toutes autres bases légales pour atteindre l'équilibre. La Cofi est consciente que l'ordonnance fédérale sur les émoluments perçus en vertu de la loi sur les étrangers fixe des montants maximaux pour les cantons ; le Conseil d'Etat est toutefois invité à faire part au Conseil fédéral du problème rencontré et du fait que l'ordonnance fédérale s'avère contraire au principe constitutionnel de couverture des coûts.

**La Cofi propose une augmentation de la rubrique 43 de Fr. 2 mios au budget 2015.**



## 8. DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU TERRITOIRE

### Compte de fonctionnement

Intitulé	Compte 2013	Budget 2014	Budget 2015	Ecart budget 2014 - 2015	en %
Charges	350'082'409	346'806'700	338'187'000	-8'619'700	-2.49%
Revenus	414'669'018	427'947'200	432'071'300	4'124'100	0.96%
<b>Excédent de revenus</b>	<b>64'586'609</b>	<b>81'140'500</b>	<b>93'884'300</b>	<b>12'743'800</b>	<b>15.71%</b>

### Compte d'investissement

Intitulé	Compte 2013	Budget 2014	Budget 2015	Ecart budget 2014 - 2015	en %
Investissements propres	2'315'642	1'991'300	2'062'000	70'700	3.55%
Prêts et participations permanentes	29'034'000	32'633'300	24'022'500	-8'610'800	-26.39%
Subventions accordées	20'464'795	27'205'500	19'730'500	-7'475'000	-27.48%
Subventions redistribuées	22'994'997	19'867'500	20'471'900	604'400	3.04%
<b>Dépenses d'investissements</b>	<b>74'809'434</b>	<b>81'697'600</b>	<b>66'286'900</b>	<b>-15'410'700</b>	<b>-18.86%</b>
Recettes d'investissements	55'091'505	53'492'500	55'954'600	2'462'100	4.60%
<b>Excédent de dépenses</b>	<b>19'717'929</b>	<b>28'205'100</b>	<b>10'332'300</b>	<b>-17'872'800</b>	<b>-63.37%</b>

## 8.1 Service du développement économique

### Diverses remarques

Les groupes de produits ne correspondent pas à ceux des années précédentes suite à la réorganisation interne de la comptabilité pour certaines composantes (IRO, IDIAP, etc...).

Il a été demandé de faire un effort de 5% au niveau de la rubrique 36 dans chaque département. L'effort n'est pas linéaire dans tous les services. Au Service du développement économique, l'effort d'économies se situe à Fr. 1'718'700.00 (dont Fr. 1'100'000.00 d'adaptation au programme NPR, Fr. 455'100.00 de soutien en moins aux manifestations et Fr. 163'600.00 de réaffectation comptable des mandats).

Il y a une baisse assez sensible au niveau des imputations internes, car le volume des prêts est en diminution, de même que l'intérêt (2.625%) sur les prêts LIM et NPR facturé par le DFI au service, qui représente Fr. 4'827'000.00.

Le financement global pour Valais/Wallis 2015 se monte à Fr. 8.3 mios, compensé par une recette de Fr. 7.89 mios (subv. de la LORO) dans le cadre des manifestations organisées.

Les prélèvements spéciaux sont mis à 0 (soit moins Fr. 13 mios).

Les subventions accordées s'affichent également en forte correction - il faut dire que le budget 2014 avait été influencé par les plateformes EPFL pour un montant de Fr. 12 mios.

La hausse de 0.4 équivalent plein temps correspond à une utilisation des disponibilités non utilisées en 2014.

## 8.2 Service de l'industrie, du commerce et du travail

**Rubr. 30 : Charges de personnel** + Fr. 919'400.00

Tandis que les ressources en personnel (en équivalent plein temps) restent stables, les charges de personnel augmentent de plus de 4%. Il faut préciser que 137 des 155 employés sont financés par Berne, notamment les ORP, et que le canton a prévu une hausse des effectifs dans ce domaine (compensée par une hausse des subventions acquises équivalentes). Toutefois, globalement, le niveau des subventions acquises baisse, suite notamment à la diminution de la participation des communes (de 37% à 30%, ce qui représente un manque à gagner de Fr. 1.2 mio pour le canton) ainsi que la baisse du produit brut des jeux de loterie romande (-Fr. 500'000.00).

## 8.3 Service de l'agriculture

**Rubr. 56 : Subventions accordées** - Fr. 1'240'000.00

Dans le cadre des mesures ETS 1, de la compétence du Conseil d'Etat, les subventions accordées à l'arboriculture ont été diminuées de Fr. 1 mio et dans différents domaines de Fr. 240'000.00.

### Autres rubriques

Près de Fr. 500'000.00 d'économies sont prévues au niveau du fonctionnement administratif du service, dont Fr. 134'000.00 de charges du personnel et Fr. 206'200.00 d'appui informatique.

Avec le nouveau système de calcul des subventions accordées et des projets écologiques en cours d'homologation demeure toujours l'incertitude des chiffres prévus aux rubriques 36 et 56. En effet, le canton a l'obligation de verser le 10 % des montants alloués par la Confédération.

Enfin, pour réduire l'insuffisance de financement, il est prévu un prélèvement de Fr. 300'000.00 du fonds RPLP.

## 8.4 Service de l'énergie et des forces hydrauliques

**Rubr. 38 : Attributions aux financements spéciaux** - Fr. 23'087'400.00

**Rubr. 39 : Imputations internes** - Fr. 21'346'700.00

L'impact d'ETS 1 représente plus de Fr. 20 mios au niveau des imputations internes du service et correspond à une diminution de plus de Fr. 23 mios (mise de facto à 0) au niveau des attributions aux financements spéciaux, suite notamment au gel des fonds.

Il convient de signaler que Fr. 3.4 mios concernent le transfert au patrimoine financier consécutif à la vente de Susten-Chippis aux FMV.

Il n'y a aucun prélèvement sur les financements spéciaux (Fr. 1.3 mio en 2014, représentant l'achat d'une part à l'aménagement hydro-électrique de Bourg-St-Pierre).

## 8.5 Service du développement territorial

**Rubr. 39 : Imputations internes** + Fr. 149'200.00

Pour information, Fr. 150'000.00 sont affectés au Service des registres fonciers et de la géomatique pour les travaux préparatoires liés à la loi d'application de la loi fédérale sur la géoinformation.

## 8.6 Service des registres fonciers et de la géomatique

Rubr. 40 : Impôts

+ Fr. 20'000'000.00

L'augmentation de ces Fr. 20 mios correspond à l'encaissement par ce service de l'impôt communal additionnel sur les droits de mutation.

Nous retrouvons ce même montant en dépenses (rubr. 35), soit la rétrocession aux communes.

## 9. DEPARTEMENT DES TRANSPORTS, DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

### Compte de fonctionnement

Intitulé	Compte 2013	Budget 2014	Budget 2015	Ecart budget 2014 - 2015	en %
Charges	261'884'162	261'947'300	259'403'300	-2'544'000	-0.97%
Revenus	184'094'690	179'595'300	201'939'200	22'343'900	12.44%
<b>Excédent de charges</b>	<b>77'789'472</b>	<b>82'352'000</b>	<b>57'464'100</b>	<b>-24'887'900</b>	<b>-30.22%</b>

### Compte d'investissement

Intitulé	Compte 2013	Budget 2014	Budget 2015	Ecart budget 2014 - 2015	en %
Investissements propres	310'147'299	259'746'800	411'930'000	152'183'200	58.59%
Prêts et participations permanentes	15'690'525	18'934'000	17'379'400	-1'554'600	-8.21%
Subventions accordées	57'328'774	54'354'500	58'109'500	3'755'000	6.91%
Subventions redistribuées	463'631	1'700'000	1'350'000	-350'000	-20.59%
<b>Dépenses d'investissements</b>	<b>383'630'229</b>	<b>334'735'300</b>	<b>488'768'900</b>	<b>154'033'600</b>	<b>46.02%</b>
Recettes d'investissements	242'395'515	217'978'400	346'176'100	128'197'700	58.81%
<b>Excédent de dépenses</b>	<b>141'234'714</b>	<b>116'756'900</b>	<b>142'592'800</b>	<b>25'835'900</b>	<b>22.13%</b>

### 9.1 Service des routes, transports et cours d'eau

A l'instar de ses rapports sur les budgets 2012 et 2013, la Cofi constate une nouvelle fois que ce service ne mentionne aucune explication concernant les écarts constatés au niveau des ressources financières.

**La Cofi réitère sa demande afin que le Service des routes, transports et cours d'eau donne, dans le projet de budget, les explications nécessaires par rapport aux écarts constatés au niveau des ressources financières.**

**Rubr. 48 : Prélèvements sur les financements spéciaux + Fr. 6'842'500.00**

La Cofi constate que ceux-ci ont fortement augmenté par rapport au budget 2014 et s'élèvent à Fr. 16.9 mios. Il s'agit notamment des prélèvements suivants :

Prélèvements	
Fonds Rhône 3	5'742'500.00
Fonds de renaturation et correction des cours d'eau	5'100'000.00
Fonds RPLP	600'000.00
Fonds de financements des grands projets d'infrastructures du 21ème siècle (développement de l'infrastructure ferroviaire)	4'000'000.00
<b>Total</b>	<b>15'442'500.00</b>

**Rubr. 66 : Subventions acquises****+ Fr. 35'404'839.55**

La Cofi constate que les subventions acquises ont augmenté considérablement par rapport au budget 2014 et s'élèvent à Fr. 78 mios.

Dans le détail, il s'agit notamment des subventions suivantes :

Subventions	Subventions fédérales	Participations des communes	Participations des tiers	Total
Construction et entretien du réseau routier cantonal	24'465'000.00	14'526'400.00	255'000.00	39'246'400.00
Réaménagement, gestion et entretien du Rhône	19'245'800.00	1'637'600.00	4'274'100.00	25'157'500.00
Protection contre les dangers hydrologiques	12'000'000.00	0.00	0.00	12'000'000.00
<b>Total</b>	<b>55'710'800.00</b>	<b>16'164'000.00</b>	<b>4'529'100.00</b>	<b>76'403'900.00</b>

**Correction du Rhône**

Les investissements bruts sont budgétisés à Fr. 34 mios. Le détail des travaux ressort du tableau suivant :

Mesures	Etudes	Terrains	Travaux	Budget brut VS
Planification générale	880'000.00			880'000.00
Acquisitions de terrains (Fully)		550'000.00		550'000.00
Minerve	400'000.00			400'000.00
Gestion des préavis	200'000.00			200'000.00
SIG	100'000.00			100'000.00
Extractions Collonges	600'000.00			600'000.00
Mesure prioritaire Chablais	1'200'000.00			1'200'000.00
MP Coude de Martigny	800'000.00			800'000.00
MP Sion	1'650'000.00			1'650'000.00
MP Viège	500'000.00		19'100'000.00	19'600'000.00
MA I Aproz			5'000'000.00	5'000'000.00
MA I Raron (Neat)	300'000.00			300'000.00
MA Port-Valais		320'000.00	680'000.00	1'000'000.00
MA Illarsaz (Collombey)			1'000'000.00	1'000'000.00
MP Delta	720'000.00			720'000.00
<b>Total</b>	<b>7'350'000.00</b>	<b>870'000.00</b>	<b>25'780'000.00</b>	<b>34'000'000.00</b>

Le Grand Conseil a décidé par voie de décret le 11 septembre 2014 de constituer un fonds de financement pour la protection contre les crues du Rhône servant à compléter le budget ordinaire alloué à cette tâche. Le budget 2015 ci-dessus utilise ce fonds de financement pour permettre le démarrage des travaux de renforcement de la digue à Aproz, Port-Valais et Collombey et reprendre les travaux à Viège. En cas de dépôt du référendum, l'utilisation du fonds est compromise dans l'attente du résultat du vote. Le budget annuel 2015 serait alors de Fr. 9.4 mios brut (Fr. 3.1 mios net), ce qui ne permettrait ni de redémarrer les travaux à Viège ni de débiter les travaux de renforcement de la digue à Aproz, Port-Valais et Collombey.

## 9.2 Service des bâtiments, monuments et archéologie

Le budget de ce service est fortement influencé par le Campus à Sion. Selon le service, les investissements du Campus se résument comme suit :

Bâtiment	Montant brut SBMA 2015	Recettes Confédération	Recettes communes	Recettes tiers	Canton Net 2015
Campus Industrie 17	23'550'000.00		2'360'000.00		21'190'000.00
Campus HES-SO / HEI	5'000'000.00	1'410'000.00	480'000.00	3'110'000.00	0.00
Campus bât. gr. hydraulique	1'000'000.00			1'000'000.00	0.00
Campus Annexe Industrie	450'000.00		50'000.00		400'000.00
Campus Fondation The Ark	2'000'000.00				2'000'000.00
Campus HESSo (HEdS)	0.00				0.00
<b>TOTAUX</b>	<b>32'000'000.00</b>	<b>1'410'000.00</b>	<b>2'890'000.00</b>	<b>4'110'000.00</b>	<b>23'590'000.00</b>

Pour ces investissements, un prélèvement sur le fonds des grands projets d'infrastructures du 21<sup>ème</sup> siècle de Fr. 21.6 mios est budgétisé.

## 9.3 Office de construction des routes nationales

**Rubr. 50 : Investissements propres**

**+ Fr. 100'000'000.00**

A première vue, cette augmentation semble très importante. Néanmoins, dans le rapport sur le budget 2014, la Cofi a relevé qu'en plus des Fr. 150 mios budgétisés il est prévu de prélever Fr. 2.8 mios du fonds de préfinancement des investissements qui va déclencher des investissements bruts de l'ordre de Fr. 70 mios. Ainsi, les investissements en 2014 devraient atteindre le volume de Fr. 220 mios. L'augmentation des investissements bruts à Fr. 250 mios au budget 2015 semble donc tout à fait réaliste.

## 10. MANDATS DE PRESTATIONS

Aucune proposition des commissions thématiques ayant des influences financières sur le projet de budget 2015 n'a été déposée.

## 11. CONCLUSION

Il ressort de l'analyse de la Cofi que le Conseil d'Etat s'est fortement engagé pour soumettre un budget 2015 équilibré, notamment, par les mesures suivantes :

- Décret du 12 mars 2014 concernant la première phase de l'examen des tâches et des structures de l'Etat (ETS 1). L'impact financier de ces mesures soumises à la votation populaire du 30 novembre 2014 est de l'ordre de Fr. 31 mios
- Projet de décret concernant l'application des dispositions du frein aux dépenses et à l'endettement dans le cadre du budget 2015 (Fr. 34 mios)
- Projet de décision concernant l'amortissement des découverts des comptes 2013 et 2014 (Fr. 55.1 mios)
- Réduction du coût net d'octroi de subsides pour la réduction de la prime individuelle de l'assurance maladie (Fr. 29 mios)
- Diminution de la masse salariale du personnel enseignant, diminution notamment consécutive à l'organisation de l'année scolaire 2014/2015 (Fr. 10.9 mios).

La Cofi relève également qu'en cas d'acceptation du référendum contre le décret du 12 mars 2014, l'équilibre du budget 2015 serait rompu et exigerait d'autres mesures pour respecter le frein aux dépenses et à l'endettement.

La Cofi demande au Conseil d'Etat :

- d'adapter le règlement fixant les taxes de police des étrangers et leur mode de répartition entre l'Etat et les communes (RS 142.104) et toutes autres bases légales pour respecter le principe de couverture des coûts, actuellement déficitaire à hauteur de Fr. 2 mios auprès du Service de la population et des migrations.

La Cofi propose au Parlement :

- une augmentation de la rubrique 43 de Fr. 2 mios au budget 2015 auprès du Service de la population et des migrations.

D'autre part, nous demandons une nouvelle fois au Conseil d'Etat de respecter la loi sur les subventions, dans le sens que les dates de paiement soient clairement indiquées sur les décisions de promesses de subventions.

Ces promesses de subventions doivent impérativement être coordonnées avec la planification intégrée pluriannuelle (PIP). La Cofi ne veut pas être confrontée à des demandes de crédits supplémentaires du fait que les demandes de subventions n'auraient pas été traitées selon les dispositions prévues dans la loi y relative.

Au terme de ce rapport, la Cofi remercie le Conseil d'Etat et les services pour leur engagement et leur disponibilité.

Au vote final, le budget est rejeté par 7 voix contre 5. Un membre n'était pas présent.

Une majorité de la Cofi se dégage pour refuser le budget, pour des motifs différents :

- pour une partie, l'application de l'exception au frein aux dépenses et à l'endettement et l'amortissement sur plus d'un exercice du déficit 2013 justifient le rejet du budget,
- pour une autre partie, l'absence de mesures significatives de réductions structurelles des dépenses justifie le rejet du budget, et
- pour une dernière partie, l'insuffisance de l'augmentation des recettes et l'écart avec les mesures d'économies qui vont toucher les prestations justifient le rejet du budget.



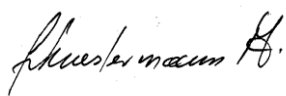
La Cofi propose donc au Parlement de refuser le projet de budget 2015 soumis par le Conseil d'Etat.

Un rapport de minorité sera déposé.

Le présent rapport a été approuvé à l'unanimité des 13 membres de la Cofi.

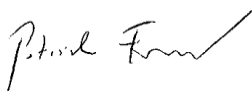
**COMMISSION DES FINANCES DU GRAND CONSEIL :**

**Le président :**



Alex Schwesternmann

**Le vice-président :**



Patrick Fournier

**Le rapporteur de  
langue française :**



Daniel Emonet

**Le rapporteur de  
langue allemande :**



Niklaus Furger

**ANNEXE :**

- RAPPORTS DES COMMISSIONS THÉMATIQUES

## **RAPPORTS DES COMMISSIONS THEMATIQUES**

### **LISTE DES RAPPORTS DES COMMISSIONS THEMATIQUES**

**Commission des finances:**

- Examen des mandats de prestations politiques 2015 de l'Administration cantonale des finances et du Service des contributions

**Commission des institutions et de la famille:**

- Examen des mandats de prestations politiques 2015 de la Chancellerie d'Etat, du Service des ressources humaines, du Service juridique des finances et du personnel, du Service des affaires intérieures et communales, du Secrétariat à l'égalité et à la famille, du Service cantonal de l'informatique et des Offices des poursuites et faillites étatisés

**Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement:**

- Examen des mandats de prestations politiques 2015 du Service des forêts et du paysage, du Service de la protection de l'environnement, du Service de l'agriculture, du Service du développement territorial, du Service de la chasse, de la pêche et de la faune et du Service des registres fonciers et de la géomatique

**Commission de la sécurité publique:**

- Examen des mandats de prestations politiques 2015 du Service juridique de la sécurité et de la justice, de la Police cantonale, du Service de l'application des peines et mesures, du Service de la circulation routière et de la navigation, du Service de la sécurité civile et militaire et du Service de la population et des migrations

**Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration:**

- Examen des mandats de prestations politiques 2015 du Service de la santé publique, du Service de la consommation et des affaires vétérinaires, du Service de l'action sociale et du Service de protection des travailleurs et des relations du travail

**Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports:**

- Examen des mandats de prestations politiques 2015 du Service administratif et juridique de la formation et du sport, du Service de la jeunesse, du Service de la formation tertiaire, du Service de l'enseignement, du Service de la formation professionnelle et du Service de la culture

**Commission de l'économie et de l'énergie:**

- Examen des mandats de prestations politiques 2015 du Service administratif et juridique du DEET, du Service du développement économique, du Service de l'industrie, du commerce et du travail et du Service de l'énergie et des forces hydrauliques

**Commission de l'équipement et des transports:**

- Examen des mandats de prestations politiques 2015 du Service administratif et juridique du DTEE, du Service des routes, des transports et des cours d'eau, du Service des bâtiments, monuments et archéologie et de l'Office de construction des routes nationales